

4.6 - RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LA GESTION DES RISQUES ET LE CONTRÔLE INTERNE

Le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, la gestion des risques et le contrôle interne est établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce et après entretien avec le Comité d'audit, les Commissaires aux comptes de la Société et

le département audit et contrôle interne du Groupe. Le rapport du Président a été approuvé par le Conseil d'administration du 5 mars 2014.

4.6.1 - Gouvernement d'entreprise

La loi prévoit de rendre compte, dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, la gestion des risques et le contrôle interne, d'un certain nombre d'éléments de gouvernance d'entreprise, qui sont par ailleurs

présentés dans différentes rubriques du document de référence de la Société, conformément à ce qui est indiqué dans le tableau suivant, auxquelles il est fait renvoi et qui sont incorporées au présent rapport par référence :

Informations relatives au dispositif de gouvernement d'entreprise requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce	Intitulé de la rubrique du document de référence de la Société présentant les informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce	Références
Composition du Conseil d'administration et application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein	Chapitre 7.1.1.1 « Composition du Conseil d'administration » du document de référence de la Société	Pages 140 et suivantes du document de référence de la Société
	Chapitre 7.1.2.1 « Composition des comités spécialisés du Conseil d'administration » du document de référence de la Société	Pages 157 et suivantes du document de référence de la Société
Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	Chapitre 7.1.1.2 « Fonctionnement du Conseil d'administration » du document de référence de la Société	Pages 150 et suivantes ; pages 154 et suivantes ; pages 157 et suivantes ; pages 161 et suivantes du document de référence de la Société
	Chapitre 7.1.1.3 « Travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2013 » du document de référence de la Société	
	Chapitre 7.1.2.2 « Fonctionnement des comités spécialisés du Conseil d'administration » du document de référence de la Société	
	Chapitre 7.1.2.3 « Travaux des comités spécialisés du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2013 » du document de référence de la Société	
Éventuelles limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général	Chapitre 7.1.3 « Direction générale de la Société » du document de référence de la Société	Pages 162 et suivantes du document de référence de la Société

Informations relatives au dispositif de gouvernement d'entreprise requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce	Intitulé de la rubrique du document de référence de la Société présentant les informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce	Références
Adhésion à un Code de gouvernement d'entreprise		Page 140 du document de référence de la Société
Dispositions du Code de gouvernement d'entreprise écartées et raisons pour lesquelles elles l'ont été	Chapitre 7.1 « Administration et Direction de la Société » du document de référence de la Société	Tableau de synthèse des exceptions, page 140 du document de référence de la Société
Mention du lieu où le Code de gouvernement d'entreprise peut être consulté		Page 140 du document de référence de la Société
Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale	Les modalités de participation aux assemblées générales de la Société sont décrites à l'article 12 (« Assemblées générales ») des statuts de la Société (disponibles sur le site Internet www.legrand.com) et au chapitre 10.3.5 « Assemblées générales » du document de référence de la Société	Page 263 du document de référence de la Société
Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux	Chapitre 7.2.1 « Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux » du document de référence de la Société	Pages 164 et suivantes du document de référence de la Société
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	Le rapport de gestion social expose les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique. Ce rapport figure à l'annexe 2 du document de référence de la Société	Pages 290-291 du document de référence de la Société

4.6.2 - Gestion des risques et contrôle interne

4.6.2.1 DÉFINITIONS, OBJECTIFS ET CADRE DE RÉFÉRENCE

Référentiel

Le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe Legrand s'inscrit dans le cadre légal applicable aux sociétés cotées à la Bourse de Paris et s'appuie sur le cadre de référence sur les dispositifs et la gestion des risques et de contrôle interne publié par l'AMF en 2010.

Définition et objectifs de la gestion des risques

La gestion des risques est l'affaire de tous les acteurs du Groupe. Elle vise à être globale et doit couvrir l'ensemble des activités, processus et actifs de la Société.

La gestion des risques est un dispositif dynamique qui comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques du Groupe, qui permet à ses dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour la Société.

Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la Société ou sa réputation.

La gestion des risques est considérée comme un levier de management de l'entreprise, elle a comme objectif de :

- protéger les femmes et les hommes du Groupe ;
- préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe ;
- sécuriser la prise de décision et les processus du Groupe pour favoriser l'atteinte des objectifs et ainsi la création de valeur ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs du Groupe ;
- mobiliser les collaborateurs du Groupe autour d'une vision commune des principaux risques et les sensibiliser aux risques inhérents à leur activité et aux risques émergents.

Définition et objectifs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe consiste en un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques du groupe Legrand qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;
- lui permet de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le dispositif de contrôle interne a pour objectif :

- d'assurer la conformité aux lois et règlements ;
- de veiller à l'application des instructions et au respect des objectifs fixés par la Direction ;
- de garantir le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la protection et à la sauvegarde de ses actifs ;
- d'accompagner la croissance organique et la croissance externe ;
- de contribuer à l'optimisation des processus et des opérations ;
- de donner une assurance sur la fiabilité des informations comptables et financières.

Articulation entre gestion des risques et contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités de la Société :

- le dispositif de gestion des risques vise à identifier, analyser et à traiter les principaux risques de la Société. Les contrôles à mettre en place relèvent du dispositif de contrôle interne ;
- parallèlement, les activités de contrôle interne déployées par le Groupe et ses Directions opérationnelles et fonctionnelles permettent d'identifier, d'actualiser et de reporter les risques selon un référentiel commun, enrichissant ainsi la démarche de gestion des risques.

L'articulation et l'équilibre conjugué des deux dispositifs sont conditionnés par l'environnement de contrôle, qui constitue leur fondement commun, notamment la culture du risque et du contrôle propre à la Société et les valeurs éthiques de la Société.

Compte tenu de ces liens étroits, l'ensemble de ces fonctions sont regroupées au sein d'un même département « Gestion des risques et contrôle interne », rattaché lui-même à la Direction financière du Groupe. Les fonctions d'audit interne sont également confiées à ce service.

Périmètre retenu

Le dispositif de contrôle interne du groupe Legrand couvre l'ensemble des sociétés contrôlées entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe. Aucune entité n'est exclue du dispositif. Le Groupe veille à l'existence et au bon fonctionnement du contrôle interne et de gestion des risques au sein de ses filiales, grâce à l'animation d'un dispositif qui s'impose à toutes les entités du Groupe et des audits menés par l'équipe d'audit interne, tous les 3-4 ans, conformément aux règles d'élaboration du plan d'audit interne.

Les sociétés nouvellement acquises intègrent le dispositif de contrôle interne au cours du processus d'arrimage et font l'objet d'un premier audit mené par l'équipe d'audit interne Groupe dans les mois suivant l'acquisition.

Le champ d'application du contrôle interne évolue régulièrement pour mieux lier le dispositif de maîtrise des risques aux objectifs et à la stratégie de l'entreprise et l'intégrer dans l'ensemble des composantes de l'entreprise.

Limites

Il convient de noter que le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne, aussi bien conçu et réalisé soit-il, ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs du Groupe et que l'ensemble des risques, notamment d'erreur ou de fraude, seront totalement maîtrisés ou éliminés.

4.6.2 LES COMPOSANTES DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques

Le cadre organisationnel

Les risques sont aussi bien définis comme une menace qu'une opportunité manquée, dans la mesure où cette dernière est inhérente au modèle du Groupe et/ou est considérée comme telle par d'autres acteurs.

La politique de gestion des risques du Groupe définit les objectifs de la démarche, et la méthodologie d'identification, d'analyse et de traitement des risques.

Le dispositif de gestion des risques du Groupe est animé par le département de gestion des risques et de contrôle interne, sous la responsabilité de la Direction financière. Le département de gestion des risques et de contrôle interne s'assure de la mise en œuvre de cette politique et de l'animation du dispositif, en :

- animant l'exercice de cartographie des risques ;
- construisant, en commun avec les Directions opérationnelles ou fonctionnelles du Groupe des indicateurs de risque et en suivant ces indicateurs ;

- suivant les plans d'actions mis en œuvre sous la responsabilité des différentes Directions opérationnelles ou fonctionnelles du Groupe ;
- animant les Comités des risques.

L'ensemble de cette démarche est revu et suivi par un Comité des risques sous la présidence de la Direction générale du Groupe et incluant les directeurs des divisions industrielles et des Directions fonctionnelles. Ce Comité des risques s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice 2013. En outre, des sujets transversaux sont régulièrement développés au cours des Comités de Direction du Groupe.

Le Comité d'audit du Groupe est également régulièrement informé des sujets traités. La démarche d'évaluation et de traitement des risques fait notamment l'objet d'un échange spécifique annuel avec le Comité d'audit, au cours duquel les risques majeurs sont revus et éventuellement réévalués, à la lumière des facteurs de risques extérieurs à la Société (environnement économique, géopolitique, social et sociétal, technologique, etc.). Une restitution est faite au Conseil d'administration.

Le processus de gestion des risques

Le processus de gestion des risques du Groupe comporte 3 étapes :

- 1) l'identification des risques se fait à tous les niveaux de la chaîne de valeur du Groupe. Une typologie détaillée des risques, enrichie chaque fois que nécessaire, a été définie, permettant d'adresser leur possible impact aussi bien du point de vue du Groupe et des Directions fonctionnelles que des entités opérationnelles. Le référentiel des risques est mis à jour régulièrement par le Comité des risques grâce aux données recueillies auprès des principaux dirigeants du Groupe (*Top-Down*) et grâce aux contributions des filiales et des Directions opérationnelles ou fonctionnelles du Groupe (*Bottom-up*). Cette démarche *bottom-up* a été enrichie en 2013 grâce au déploiement d'un questionnaire d'auto-évaluation des risques, transmis aux principales filiales du Groupe (couverture de 90 % du chiffre d'affaires), dont les résultats consolidés sont présentés au Comité des risques et qui assure un ancrage opérationnel à la démarche.
- 2) l'analyse des risques est réalisée sur la base d'indicateurs définis et validés en Comité des risques (*KRI – Key Risk Indicators*). Ces indicateurs, établis sur des données historiques et prospectives, sont remontés au Département de gestion des risques et de contrôle interne pour chaque risque par les fonctions opérationnelles ou fonctionnelles en ayant la responsabilité. Les risques sont ensuite évalués et classés grâce à ces indicateurs en fonction de leur probabilité d'occurrence et de leur impact potentiel selon une échelle homogène de critères. L'évaluation est réalisée sur une base « brute » (avant dispositif de maîtrise du risque) et sur une base « nette » (après dispositif de maîtrise). En 2013, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Compliance, une analyse spécifique des risques a été réalisée dans 8 pays pilotes couvrant 80 % du chiffre d'affaires. Cette démarche va être déployée dans l'ensemble du Groupe en 2014.

- 3) le traitement de ces risques est défini suivant plusieurs mesures : la réduction, le transfert, ou l'acceptation d'un risque. Les mesures sont définies et partagées entre le Département de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe et les propriétaires des risques identifiés au sein des Directions opérationnelles et fonctionnelles. Le Comité des risques valide directement le traitement des principaux risques et suit l'avancement des plans d'action.

Le pilotage du dispositif de gestion des risques

Le pilotage du dispositif de gestion des risques est assuré par la fonction dédiée au sein du département de gestion des risques et du contrôle interne et celle des propriétaires des risques au sein des Directions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe. Le Groupe a de plus alloué chacun des risques majeurs aux différentes Directions fonctionnelles en charge du pilotage du dispositif de gestion y afférent, sous la coordination du Comité des risques. Les principaux facteurs de risques sont exposés au chapitre 4 du document de référence de la Société.

Le contrôle interne

L'environnement de contrôle et valeurs du Groupe

L'environnement de contrôle interne du Groupe repose sur 2 piliers :

- une structure organisationnelle et hiérarchique permettant une définition claire des responsabilités ;
- les valeurs du Groupe, diffusées largement au sein des équipes, et partagées par tous, et en particulier la première d'entre elle, l'éthique du comportement. Celle-ci est portée par la Charte d'éthique, dont les principes sont détaillés au sein de la Charte des fondamentaux du Groupe et son Guide d'application et relayés par un réseau de correspondants éthiques dans le Groupe.

L'évaluation et la gestion des risques

L'évaluation et la gestion des risques sont un pilier fondamental du dispositif de contrôle interne du Groupe. L'ensemble de cette démarche a été décrit ci-avant dans la partie dédiée à la gestion des risques. Le dispositif de contrôle interne s'adapte et répond aux évolutions de l'univers de risques du Groupe.

Les schémas de communication et flux d'information

Le Groupe dispose de processus assurant une communication d'informations pertinentes, fiables et diffusées en temps opportun aux différents acteurs impliqués sur les thèmes considérés. Les systèmes de reporting existants sur l'ensemble des grands processus du Groupe, permettent de recueillir et de diffuser les informations pertinentes aux différents niveaux de l'entreprise et assurent un langage commun entre les différents niveaux organisationnels du Groupe (filiales, Directions opérationnelles et fonctionnelles). À titre d'exemple, nous pouvons citer le dialogue de gestion intense du processus d'élaboration budgétaire, les reportings financiers, ressources humaines ou RSE.

En cas de fraude, un formulaire détaillé précisant les circonstances et les montants en jeu doit être obligatoirement communiqué à la Direction du contrôle interne du Groupe, qui

valide les plans d'action proposés. Une synthèse des fraudes est présentée trimestriellement au Comité d'audit et à chaque fois que cela s'avérerait nécessaire.

Par ailleurs, il existe une « ligne d'alerte éthique » permettant aux salariés et aux tiers d'informer les responsables éthiques du Groupe (la Directrice juridique Groupe et le Directeur des ressources humaines Groupe) de manière anonyme en cas de manquement aux règles d'éthique du Groupe.

Les activités de contrôle interne

Les activités de contrôle interne et de maîtrise du risque sont définies dans un manuel de procédures administratives et financières ainsi que de règles comptables, de gestion et de reporting. Ce manuel de procédures, adapté à l'environnement économique et à l'activité industrielle du Groupe, existe depuis plus de dix ans et est mis à jour régulièrement. Une attention particulière est portée aux suivis des flux de produits (fiabilité et sécurité des stocks, inventaires tournants, analyse et justification des écarts de stocks), aux opérations d'achats et ventes (respect des règles de séparation des exercices, suivi et autorisation des remises ou ristournes, processus de commande), et, de manière générale, à la conformité des opérations selon les procédures dédiées.

Les activités de contrôle interne sont revues annuellement, au travers d'un dispositif combinant des tests détaillés des contrôles clés (pour les entités les plus importantes) et des questionnaires d'auto-évaluation de contrôle interne pour toutes les entités, renseignés directement par les filiales concernées dans un outil dédié. Les résultats de ces questionnaires et de ces tests sont systématiquement revus, consolidés et analysés par le département audit et contrôle interne.

Les questionnaires d'auto-évaluation, adressent des questions d'environnement de contrôle interne, les contrôles clés sur les principaux processus du Groupe (Achats, Ventes, Stocks, Paye, Immobilisations, etc.) et leurs implications comptables et financières, ainsi que la maîtrise des risques majeurs (Conformité, plans de continuité d'activité, etc.). Ce questionnaire, au-delà du *corpus* des contrôles clefs fondamentaux et obligatoires, est adapté en fonction de l'évolution des risques et de l'environnement de contrôle. À titre d'exemple, le questionnaire 2014 va être enrichi d'un certain nombre de contrôles permettant de s'assurer du correct déploiement du Programme de Compliance Groupe dans l'ensemble des entités du périmètre, en phase avec les objectifs de la feuille de route Développement Durable 2014-2018.

Enfin, le déploiement en 2013 d'une nouvelle version de l'outil d'auto-évaluation permet de mieux diffuser le message relatif aux attentes en termes de contrôle interne (liste de contrôles clefs adaptée à la taille et au risque supporté par l'entité), de mieux piloter les plans d'actions identifiés par les filiales, qui concourent à l'amélioration continue du dispositif de contrôle interne, et de faciliter le reporting à la Direction générale.

Le pilotage

La Direction du contrôle interne du Groupe :

- anime la démarche de contrôle interne du Groupe et assure le pilotage méthodologique des revues effectuées au sein de cette démarche ;
- est en charge d'effectuer des audits internes dans les différentes entités du Groupe.

L'intégration de ces deux missions au sein d'un même service permet de garantir une cohérence méthodologique, ainsi qu'une adaptation permanente de la démarche d'audit aux zones à risque de contrôle interne.

Pour une dizaine d'entités du Groupe, parmi lesquelles les plus significatives (France, Italie, États-Unis, Brésil, Russie, Inde, Chine, etc.), le service de contrôle interne Groupe s'appuie sur des contrôleurs internes locaux, dédiés à l'animation de la démarche dans leurs unités respectives. Dans les filiales de taille plus réduite, le contrôle interne est de la responsabilité de chaque responsable administratif et financier.

Des audits réguliers par les auditeurs internes et par les contrôleurs de gestion Groupe sont effectués pour vérifier la mise en œuvre et l'application des procédures Groupe. Le plan d'audit, renouvelé chaque année, est présenté au Comité d'audit. Il est conçu en fonction des risques majeurs et émergents, tout en assurant une rotation raisonnable des audits (de l'ordre de 3 à 4 ans) sur les processus et contrôles clés de l'ensemble des pays et des Directions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe.

Une équipe d'audit des systèmes d'information est également en place, et effectue des audits communs avec l'audit interne Groupe. La mise en œuvre des plans d'actions suite aux audits informatiques est suivie par la Direction de l'audit interne Groupe.

Les recommandations formulées adressent directement les risques sous-jacents, venant ainsi renforcer l'approche *bottom-up* préalablement mentionnée.

L'ensemble des outils, des procédures et des résultats des revues de contrôle interne est mis à la disposition permanente des Commissaires aux comptes du Groupe avec lesquels des échanges réguliers sont effectués sur ces thèmes, renforçant ainsi le dispositif de contrôle interne et la maîtrise des risques.

Sur l'ensemble du Groupe, les effectifs spécialisés dédiés au contrôle interne sont d'environ 20 personnes en 2013.

4.6.2.3 PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE, ET FINANCIÈRE

Les objectifs

Le contrôle interne appliqué aux domaines comptable et financier doit répondre aux objectifs suivants :

- garantir la conformité des informations comptables et financières publiées avec les règles en vigueur ;
- assurer l'application des instructions fixées par la Direction générale du Groupe concernant ces informations ;

- préserver les actifs du Groupe ;
- assurer la détection et la prévention des fraudes et des irrégularités comptables, dans la mesure du possible ;
- garantir la fiabilité des informations financières et comptables internes ainsi que celles communiquées aux marchés.

Les acteurs

Les principaux acteurs sont :

- la fonction d'audit interne qui, par ses travaux, apporte un certain nombre de recommandations à la fois à la Direction générale et au Comité d'audit, sur les axes d'amélioration du contrôle interne appliqué aux domaines comptables et financiers ;
- la Direction générale, dans la mesure où elle est responsable de la mise en place et de l'organisation du dispositif de contrôle interne du Groupe, ainsi que de la préparation des comptes en vue de leur arrêté et de leur publication ;
- les auditeurs externes qui, par leurs travaux, expriment une opinion indépendante sur les comptes consolidés publiés ;
- le Conseil d'administration qui arrête les comptes, sur la base notamment des travaux du Comité d'audit.

Le dispositif de contrôle de l'information comptable et financière

Ce dispositif s'appuie sur la définition et la mise en place de processus concourant à la préparation et à la revue des données financières et comptables dans l'objectif de leur utilisation interne à des fins de pilotage, ainsi que de leur communication externe et publication aux marchés. Ce dispositif s'articule autour de l'action concertée d'un certain nombre de fonctions au sein de la Direction financière.

Les responsables financiers des filiales

Les postes de responsables financiers filiales rattachés fonctionnellement à la Direction financière, auxquels sont en particulier confiés les responsabilités du contrôle interne et le rôle de *Compliance Officer* au sein de leur filiale, sont définis comme des postes clés dans l'organisation financière du Groupe. Les nominations à ces fonctions font l'objet d'un examen et d'une validation systématique par la Direction financière du Groupe, garantissant un niveau homogène et optimal des compétences des personnes retenues.

Le contrôle de gestion Groupe

Le contrôle de gestion Groupe rattaché hiérarchiquement à la Direction financière, a un rôle important dans le processus de suivi et de contrôle de la performance des filiales. Il coordonne la préparation des budgets annuels et contrôle les réalisations et les estimations de manière approfondie. Ce travail s'appuie sur des règles d'établissement du reporting et du budget, intégrées dans le manuel des procédures de contrôle interne.

Toutes les filiales transmettent mensuellement une liasse de consolidation détaillée comprenant le bilan et sa revue analytique,

le compte de résultat et des analyses, permettant ainsi un suivi détaillé de leur performance.

L'analyse financière Corporate

Le service d'analyse financière *Corporate* rattaché hiérarchiquement à la Direction financière, a pour mission la production et l'analyse des états financiers consolidés du Groupe. Il prépare et diffuse tous les mois un tableau de bord détaillé des résultats consolidés du Groupe, ainsi que des analyses des écarts entre les résultats réels et les résultats prévus au budget. Ces éléments font l'objet chaque mois d'une revue formelle avec la Direction financière et la Direction générale.

La consolidation des données comptables est réalisée par une équipe dédiée sur la base des liasses de consolidation qui remontent par le biais d'un logiciel déployé dans l'ensemble des filiales du Groupe. Des comptes consolidés sont établis tous les mois, sauf à la fin du mois de juillet, selon un calendrier de consolidation diffusé dans l'ensemble des filiales, ce qui leur permet de s'organiser pour fournir les informations financières dans les délais.

La quasi-totalité des entités consolidées font réviser annuellement leurs comptes annuels et/ou leurs liasses de consolidation par les correspondants affiliés aux réseaux des Commissaires aux comptes du Groupe ou par des réviseurs indépendants.

La gestion de la trésorerie

La Direction des financements et de la trésorerie est rattachée hiérarchiquement à la Direction financière.

Les flux financiers sont contrôlés au travers de procédures Groupe spécifiques. En particulier les opérations de placement, d'endettement ou de couverture sont centralisées et contrôlées par la Direction financière du Groupe. L'ensemble de la gestion des comptes bancaires des unités est réalisé en accord avec le service trésorerie Groupe qui s'assure de la cohérence des relations avec les banques.

La fonction informatique

La Direction des systèmes d'information est rattachée hiérarchiquement à la Direction financière.

Afin de diminuer les risques associés à la fiabilité du traitement des données comptables et financières, Legrand a mis en place un système de procédures dans le but de réduire les risques liés à la sécurité informatique, ainsi que des plans de sauvegarde des données.

Par ailleurs, le déploiement du contrôle interne permet de renforcer et d'harmoniser les dispositions liées à la mise en œuvre et à l'exploitation des systèmes d'information, ainsi qu'aux protections et conditions d'accès aux systèmes et réseaux.

La nature même de l'activité de traitement de l'information, dans un environnement évolutif sur le plan du périmètre d'activité du Groupe ainsi que des systèmes d'information utilisés, font de la gestion des risques informatiques une démarche de progrès permanent.

4.6.3 - Notation financière de la Société

Au 31 décembre 2013, les notations de la Société par les agences de notation financière étaient les suivantes :

- Standard & Poor's : A- perspective stable ;
- Moody's : A3 perspective stable (notation non sollicitée).

Ces informations sont communiquées conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise de l'Afep et du Medef.

4.7 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE

04

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de Legrand

Exercice clos le 31 décembre 2013.

Legrand

Société Anonyme
128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 Limoges

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Legrand et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président, ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 26 mars 2014

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Édouard Sattler

Deloitte & Associés

Jean-Marc Lumet